

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	36 (1948)
Heft:	758
 Artikel:	La reine Juliana et le féminisme
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266671

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Femmes à l'O. N. U.

Miss Mary Smieton, directrice du Bureau du personnel au département des services administratifs et financiers de l'ONU, seule de son sexe parmi le haut personnel du Secrétariat (qui, dit-on, va quitter ce poste et sera remplacée par un homme), affirme que les femmes forment seulement le 10 % des fonctionnaires touchant un haut salaire dans cette institution ? Y a-t-il un préjugé contre l'emploi de femmes dans les fonctions importantes des NA ? se demande-t-elle. Aucun, ou s'il y en a un, il est inconscient.

Elle cite certains aspects flagrants de l'inégalité des sexes, non seulement dans les bureaux des Nations Unies, mais dans quelques grandes agences spécialisées qui sont reconnues par elle. Ainsi, il n'y a pas de femmes dans les comités exécutifs de l'UNESCO, de l'FAO (Alimentation et agriculture), WHO (Organisation mondiale de la Santé), IRO (Organisation s'occupant des Réfugiés), et aucune femme dans les commissions traitant de la Population, des Narcotiques, de la Liberté, de l'Information et de la Presse.

Comment expliquer une telle situation ? Le seul argument qu'on puisse invoquer d'ordinaire est qu'il n'y a pas de femmes qualifiées pour de tels postes. Il est bien évident que seules des femmes qualifiées peuvent prétendre postuler sur un pied d'égalité avec les hommes. Il est clair qu'une organisation internationale comme celle des N.U., avec son Assemblée qui est le noyau d'un parlement mondial, requiert non seulement des connaissances techniques dans de nombreux domaines, mais aussi la connaissance d'importants problèmes dans le domaine des affaires étrangères. Jusqu'à présent, les femmes ont eu seulement des occasions réduites d'acquérir cette formation dans les départements politiques de leurs administrations nationales. Il y a là un vaste champ d'activité pour les femmes dans leur propre pays.

Mais même ces circonstances ne peuvent expliquer complètement pourquoi il y a si peu de femmes chargées de hautes responsabilités aux N.U. Il est bien connu que dans nombre de pays il y a des femmes parfaitement qualifiées qui pourraient être utilisées pour le plus grand bénéfice de tous et nous nous demandons si le comité chargé du recrutement du personnel au Secrétariat, de même que les gouvernements nationaux, ont cherché avec persévérance pour les découvrir. C'est aux femmes, dans chacun des 57 pays membres des N.U., d'appeler l'attention sur ces faits et sur ces chiffres et de se mettre énergiquement à l'œuvre pour une juste répartition féminine aux Nations Unies.

(D'après une étude de Mme Gertrude Baer.)

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tel. 2.71.15

Publications reçues

Ch. Journet. *St Nicolas de Flue*.

Le Saint Nicolas de Flue de M. l'abbé Journet (cahiers du Rhône 1947) est une réédition qui, comme nous le dit l'auteur dans son avant-propos, reproduit, avec quelques améliorations l'édition de 1942. Cette « Petite Biographie » est complétée, dans sa seconde partie, par une série de documents de l'époque : relations diverses de pèlerins qui ont visité le Saint Ermite, visions du Saint, « Lettre de Soleure à Frère Nicolas », et de « Frère Nicolas aux Bernois », etc. Les discussions critiques de la troisième partie sont empreintes de probité, pleines de souci d'exactitude historique, du désir de laisser transparaître la lumière qui illumine cette vie toute remplie d'un très pur amour de Dieu. Figurent attirante que celle de l'Ermite du Ranft, qui après vingt ans de vie conjugale sollicite le consentement de sa femme et de ses grands enfants, avant de se retirer dans la solitude où il se voudra à l'oraison. Dans son austérité il demeure aimable, accueillant à tous, si parfaitement simple. L'ascendant de cet illétré sur ses contemporains vient de ce qu'il a pleinement

Deux secrétaires du bureau du Conseil œcuménique (Genève) Miss E. M. Evans et Miss D. Grose, ont bien voulu nous parler de la Conférence préparatoire de Baarn, présidée par Mrs. Cavert et de la Conférence d'Amsterdam à laquelle prenaient part environ 150 délégués.

Le rôle de la femme dans l'Eglise était un des sujets à l'ordre du jour de la Conférence œcuménique d'Amsterdam (22 août, 5 septembre), aussi avait-on organisé du 13 au 17 août une conférence préliminaire dans le voisinage de la capitale hollandaise, à Baarn. 57 déléguées représentant 16 pays, se réunirent ainsi dans une maison qui est un centre pour missionnaires. M. Visser 't Hooft, secrétaire général du Conseil œcuménique, souhaita la bienvenue aux déléguées et se félicita de cette innovation ; en effet, c'est la première fois qu'une rencontre féminine œcuménique s'organise.

Pendant cette rencontre de trois jours, les déléguées ont discuté des voies qu'elles désiraient soumettre à la conférence ; ils visent à une participation plus complète et plus effective des femmes à la vie des églises, grâce à une préparation minutieuse pour les tâches les plus diverses et souvent les plus difficiles. La présence de quatre femmes pasteurs, dont Mme Marie Speiser, de Suisse (Canton de Berne) fut extrêmement précieuse. Elles purent faire part de leurs expériences dans l'exercice de leur ministère, et témoigner que l'existence de femmes préédicateurs se justifie parfaitement, quoi qu'en disent certains.

Une nouvelle cause de divorce

Sous ce titre, on trouve dans le Démocrate de Payerne, un article dont nous détachons les lignes suivantes :

On apprend que, contrairement à ce qu'on prétendait dans les milieux féministes, les droits politiques attribués aux femmes ont provoqué des conflits graves dans certains foyers.

Une dépêche de Budapest, transmise dernièrement à la presse mondiale, nous annonçait que le tribunal de la capitale hongroise a admis comme cause de divorce les « divergences politiques » entre époux.

Le jour où elle a les mêmes droits politiques que l'homme, la femme peut suivre un autre chemin que son mari et n'en l'autre des époux n'a plus aucun motif de faire des reproches à son conjoint. Mais il est évident que cette « divergence politique » détruit la bonne entente entre époux ; elle installe la discorde au foyer depuis un moment où, la vie en commun devenant intenable, il ne reste plus d'autre solution que de se séparer. C'est ce qu'un jugement de tribunal vient de consacrer officiellement.

Ainsi, la preuve est faite aujourd'hui que le féminisme a créé une nouvelle cause de divorce.

A quoi une de nos collaboratrices répond par l'article suivant.

Éclairez vos lanternes

Le comité antiféministe qui vient de se fonder à Neuchâtel a chargé de la rédaction d'un bulletin antiféministe un journaliste neuchâtelois auquel nous nous garderons bien de faire de la réclame : les journaux qui jamais ne parlent de notre mouvement, ni de notre activité, se chargent de lui faire cette

M. W.

rempli ses devoirs de citoyen : guerrier, père de famille, magistrat écouté, mais surtout de ce qu'il sut affirmer « la Primauté du Spiritual ». Et c'est pourquoi, sans doute, il lui fut donné non seulement de réconcilier ses compatriotes, mais d'être l'inspirateur de la charte qui devait régir la Suisse, devenant par là le véritable fondateur spirituel de la Confédération.

M. L. P.

Rosette Dubal.

Vie et travail de la femme dans l'Eglise

Mme de Wiardi-Beckman, pasteur de la Fraternité des Remontrants, à La Haye, expose comment elle travaille dans un esprit de communauté et d'égalité complète avec ses collègues masculins.

L'opposition se manifeste surtout lorsqu'il s'agit d'administrer les sacrements. Dans beaucoup d'églises où le rite est ancien et traditionnel, on refuse d'admettre une femme à cette fonction ; on choquerait non seulement le clergé et les dirigeants, mais encore les fidèles.

Lorsqu'on en vint à débattre cette question à la Conférence d'Amsterdam, au sein du comité chargé d'étudier le problème, le professeur Carl Barth, lui-même, fit cette objection : « Dans la famille, c'est le père qui, à table, distribue la nourriture à sa femme et à ses enfants, par conséquent, dans le repas spirituel de la Sainte Cène, c'est aussi à l'homme qu'il appartient de distribuer la communion ». Mais la présidente du comité, Miss Sarah Chakk (Indes) lui objecta que dans tout l'Orient, c'est la mère de famille qui répartit la nourriture quotidienne ; en Afrique, dans la plupart des tribus, la mère ne distribue pas seulement la nourriture, mais elle la produit, elle cultive seule les champs, tandis que le père se borne à chasser et à défendre la famille par les armes. Par conséquent, cet argument ne vaut pas pour l'ensemble de la chrétienté.

Quoi qu'il en soit, les temps ne semblent pas propices encore à un bouleversement aussi complet des églises protestantes déjà anciennes et il est prématuré de prendre des décisions radicales au sujet des femmes pasteurs. En revanche, dans les jeunes communautés qui se fondent au loin, en Extrême-Orient ou ailleurs, on est volontiers audacieux, on n'a pas besoin de faire craquer les cadres anciens, puisqu'il n'y en avait pas.

D'autres recommandations ont été adoptées et permettront aux femmes d'agir plus efficacement dans la vie des églises : le rapport de Mrs. Cavert sur le questionnaire qu'elle avait adressé aux communautés sera complété, publié et répandu largement, le Conseil œcuménique publiera régulièrement les informations concernant l'activité féminine afin que les initiatives des unes stimulent les autres. Une commission sera créée spécialement, composée de membres des deux sexes, pour s'occuper de la vie et du travail des femmes dans l'Eglise.

On s'efforcera de nommer des déléguées plus nombreuses dans les organismes œcuméniques. Hélas ! le comité central nouvellement élu comprend 88 hommes et... 2 femmes ! On aurait voulu faire mieux, mais il y a tant d'églises ! et de si nombreuses qui ne veulent pas avoir, comme seul représentant, une femme ! Dans ces conditions, on est bien embarrassé. Il apparaît cependant que là comme ailleurs, c'est la mentalité des fidèles qui doit être modifiée et elle le sera. Patience.

publicité, en reproduisant des articles qui font preuve d'une méconnaissance certaine de l'activité des femmes suisses.

Le rédacteur de ce bulletin ne brille pas par la logique : rendu furieux par notre demande de recevoir, nous aussi, un exemplaire de la Constitution fédérale que nous devons respecter et que nous respectons — mieux sans doute que les parlementaires — il demande, lui aussi, le respect de la Constitution par le Conseil fédéral, mais il ignore l'article 4 qui prescrit qu'il n'y a pas de privilége de personne en Suisse et que tous les Suisses sont égaux devant la loi.

Ce rédacteur est également bien mal informé quand il voit dans le droit de vote féminin une cause de divorce : il ignore que la Suisse, seul pays d'Europe où la femme n'est pas citoyenne, est le pays d'Europe qui enregistre le plus de divorces !

La reine Juliana et le féminisme

Nous avons donné dans le premier numéro de *Femme suisse*, un article étendu sur l'Exposition de La Haye, Vie et travail de la femme hollandaise. Les lectrices du *Mouvement* seront sans doute bien aises de trouver ici le discours d'ouverture de la présidente d'honneur de cette exposition, l'actuelle reine Juliana, discours qui a été publié dans le texte anglais par le *Bulletin du Conseil international des Femmes*.

« Un des plus grands hommes de notre temps a dit que les hommes avaient si mal gouverné le monde qu'il était temps de donner aux femmes l'occasion de faire mieux. »

Cette affirmation était hardie. Pourtant, il est peut-être vrai que dans un coin de sa conscience, l'homme a quelque chose qui ressemble à la peur de voir sa position habituelle, présumée dominante, menacée par la

de nom, ayant passé pour mort ; et, ne voulant pas être reconnu, fait le métier de guide au fond des bois. Un amour partagé lui rend le courage de vivre. Puis, à la guerre, il se comporte héroïquement et, par un heureux concours de circonstances, il retournera dans sa famille, à la place qu'il mérite.

M.-L. P.

femme, si celle-ci devient active dans la vie publique qu'il avait coutume de considérer comme son domaine particulier. Si cette attitude a été vraie dans le passé, beaucoup considèrent que ce complexe n'a pas entièrement été complètement surmonté.

Quoiqu'il en soit, il y a un demi-siècle, les hommes plaçaient la femme à part, sur un piédestal. On se demanda si, de cette haute position, elle n'a pas exercé à travers les hommes son influence sur le monde pour le meilleur et pour le pire. Cette question reste sans réponse, car une personnalité exceptionnelle et douée s'affirme indépendamment de son sexe.

Pendant ces cinquante dernières années, la femme a eu enfin le courage de descendre de son piédestal et de *travailler* dans tous les champs d'activité où auparavant elle était considérée comme trop précieuse et trop fragile. Elle-même avait l'habitude de le croire, sans réaliser que sa fonction spéciale de mère de famille est la plus magnifique mais celle aussi qui réclame le plus de forces physiques et spirituelles.

Combiné cet idéal du XIX^e siècle était faux, nous en avons la preuve grâce à ces innombrables femmes qui même mariées étaient contraintes d'accepter un travail physiquement pénible !

Lorsque la femme a osé, elle a gagné.

Elle a gagné une richesse immense et des possibilités de développer sa personnalité et, d'autre part, la société a profité de ses talents stimulés. Elle a osé endosser de grandes responsabilités et, en faisant ainsi, elle n'a

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme V. & L. MINORNE
Sobilité - Elegance
5/10 encombre en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Après cette lecture, les mères trouveront la patience et le temps d'observer leurs enfants sans les critiquer et peut-être même certaines chercheront-elles à fixer leurs découvertes afin de conserver le souvenir de ce monde enchanté.

Les éditeurs.

Tout pour économiser

LE GAZ

Cuisinières et réchauds

derniers modèles

Autocuisseurs - Grills „Mélior“

Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

PHARMACIE M. MULLER & Cie
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07
Service rapide à domicile

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE



Le cadeau signé et qui plait
se trouve chez
Noverraz
Place Neuve 4. Potier

Tous les combustibles
s'achètent chez

Mazout

ANTHRACOKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8 Téléphones: 4.32.50 (3 lignes) 4.32.59 4.32.58



Volailles - Conserves
Poulets rôtis - Vins et Liqueurs
R. CRISTIN ... Genève
2, ROUTE DE CHÈNE TÉLÉPHONE 4.26.79
5% à tout porteur de cette annonce sauf sur les articles réglementés



9, rue de la Confédération 26, rue de Bourg
GENÈVE LAUSANNE

plus considéré l'homme comme un instrument dont il fallait jouer habilement pour parvenir à ses fins. C'est une attitude plus claire et plus honnête envers la société et spécialement envers l'autre sexe, qui a appris à accepter ce changement et qui l'apprécie.

Un spectacle très intéressant attend tous les visiteurs de l'exposition et le livre « Femmes des Pays-Bas, 1898-1948 », publié sous ses auspices, est des plus instructif. Les cinquante années qui sont derrière nous ont été représentées avec grand talent.

Je désire rendre hommage à toutes celles qui ont travaillé ensemble pour réaliser cette exposition. J'apprécie particulièrement le fait qu'elle a été préparée en l'honneur du jubilé de ma mère.

Dans l'espérance que cette manifestation puisse contribuer dans une grande mesure à la compréhension mutuelle entre les sexes et entre les différentes générations et qu'elle conduise beaucoup de femmes à trouver leur voie vers une vie harmonieuse, je déclare ouverte l'exposition « La femme des Pays-Bas ».

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Lausanne, La Tour-de-Peilz, sept. 1948.

Mesdames et chères Alliées,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à notre XLVIIe assemblée générale qui aura lieu les 23 et 24 octobre 1948 à Neuchâtel. Nous avons le plaisir de vous transmettre la cordiale invitation que nous adresse le Centre de liaison des associations féminines de Neuchâtel. Ces dames se font une joie de nous inviter en cette année du centenaire de la République neuchâtelaise, et elles n'ont rien négligé pour que soit parfaite leur réception.

Nous prions instamment de bien vouloir vous conformer exactement aux instructions données par le bulletin d'inscription ci-joint. Nous vous rappelons à ce propos que la carte de déléguée ne doit, en aucun cas, être renvoyée, mais les déléguées devront la présenter à l'entrée de l'assemblée où elle sera échangée contre la carte de vote. Une déléguée peut représenter deux associations. Pour faciliter le voyage aux déléguées des petites associations qui ne disposent pas de

Aide à l'Europe (U.N.A.C.)

La collecte de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses « Don des femmes pour l'aide suisse à l'Europe » est mainte-

nant terminée. Nous pouvons vous en donner le résultat: fr. 37.641.15.

Et ceci grâce aux dons suivants:

Union des femmes de Morges	500.—
Union des femmes de Nyon	450.—
Bund abstinent Frauen Chur	50.—
Frauenverein Wohlen	100.—
Frauenbund Winterthur	100.—
Frauenverein Luchsingen	20.—
Frauenstimmrechtverein Bern	50.—
Prot. Frauenverein Brig und Umgebung	50.—
Union des paysannes neuchâteloises	1040.—
Zürcher Frauenzentrale	14095.85
Frauenzentrale Winterthur	466.—
Union des institutrices primaires genevoises	1480.—
Frauenverein Wädenswil	2641.15
Centre de liaison de Genève	100.—
Union des femmes, Rolle	25.—
Liga für Frieden und Freiheit Winterthur	143.20
Frauenzentrale Basel	15000.—
Kochklasse Herzogenbuchsee	100.—
Beiträge von Privaten	304.95
Union des femmes de Genève	700.—
	37641.15

Le président du comité d'action nous écrit :

« Nous ne voudrions pas oublier de remercier infiniment l'Alliance et ses associations pour la participation généreuse qu'elles ont apportée à notre action.

Nous prions l'Alliance et ses sociétés, ainsi que toutes les donatrices, d'accepter nos remerciements cordiaux pour leur généreuse participation à notre collecte en faveur de l'enfance malheureuse. »

moyens suffisants, la trésorerie de l'Alliance peut accorder une subvention, dont la demande devra être adressée avant l'assemblée générale à Mme Wartenweiler, Glarisegg. Le comité recevra avec reconnaissance les dons spécialement destinés à ces subventions : compte de chèques : VIII C. 2277, Steckborn.

L'assemblée de cette année revêt une importance toute particulière. Comme vous l'a déjà appris par notre dernière circulaire, il s'agit de la réorganisation fondamentale de l'Alliance. Pour répondre à la mission qui lui avait été confiée le 12 juin à l'assemblée des déléguées du Secrétariat féminin, elle doit élargir ses cadres pour pouvoir accueillir les grandes associations suisses qui jusqu'à présent ne comptaient pas parmi ses membres, et pour pouvoir ainsi renouveler l'assumer la gestion du Secrétariat féminin. Un projet de nouveaux statuts a été élaboré, il vous est soumis dans ce pli. Nous vous prions de l'étudier très attentivement, d'en discuter au sein de votre association afin de pouvoir donner des instructions très précises à la déléguée que vous enverrez à Neuchâtel. Le texte des statuts doit être remis à la déléguée, il lui sera indispensable pour la discussion à l'assemblée. Ces statuts, si vous les adoptez, remplaceront les statuts actuels de l'Alliance.

Tout le samedi après-midi, à la suite de la partie administrative, sera consacré à la discussion des nouveaux statuts.

Vous n'accepterez peut-être pas d'emblée et de gaieté de cœur la réorganisation de l'Alliance, mais en étudiant le projet vous vous rendrez compte qu'elle sortira enrichie de cette transformation. Sa nouvelle forme répondra mieux aux désirs de ses fondatrices : réunir toutes les associations suisses en un seul faisceau. Si aujourd'hui cet idéal n'est pas encore atteint, l'impression que nous avons eue le 3 septembre à Berne, lors d'une séance avec les déléguées des associations suisses membres du Secrétariat féminin, qui ne font pas partie de l'Alliance fait prévoir que demain, ce vœu pourrait être réalisé.

Si vous désirez, dès à l'assemblée, des explications sur tel ou tel point, veuillez nous adresser au comité de l'Alliance les plus proches de votre région.

Nos déléguées seront également appelées à élire une nouvelle présidente de l'Alliance, dont le bureau doit, suivant nos statuts, retourner pour une législature dans la Suisse allemande. En outre, il faut un nouveau membre du comité, vu que la secrétaire doit être du même endroit que la présidente. Sont proposées : Mme Gertrude Haemmerli-Schindler, Zurich, comme présidente, Mme Hedwig

Wuest, Zurich, comme nouveau membre du comité.

Nous recommandons vivement à toutes nos associations alliées de se procurer le « Questionnaire concernant la condition et le traitement de la femme du point de vue juridique », document extrêmement intéressant pour toute femme suisse. On peut l'obtenir au Secrétariat féminin suisse au prix de fr. 1.—.

En attendant le plaisir de rencontrer vos déléguées à Neuchâtel où toutes nos associations devraient se faire représenter, au nom du comité de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, nous vous envoyons, Messdemoiselles et chères Alliées, nos messages les plus cordiaux.

La secrétaire : La présidente : M. Cuénod A. Jeannet

Renseignements pratiques

1. Lieu des séances : Salle du Grand Conseil, Château de Neuchâtel.
2. Bureau d'accueil : Bureau de renseignements, gare de Neuchâtel.
3. Logement : Dans les hôtels : fr. 10.—. Chez les particuliers : fr. 5.—. (Nuit et petit déjeuner, pourboire compris.)
4. Repas : Le dimanche, à 13 heures, à la grande salle de la Rotonde, dîner à fr. 6.—, service compris.

Le samedi après-midi, le thé sera offert aux déléguées par les associations féminines locales.

5. Services divins : Protestant : 8 h. 45 à la Collégiale.

Catholique : 7 h. 30 : Communion à l'église paroissiale. 8 h. : Messe basse et sermon en allemand. 9 h. : Messe basse et sermon en français.

6. Récréations et visites : Une soirée récréative sera offerte le samedi soir à la Rotonde par les associations féminines locales.

Le dimanche après-midi, visite des musées et du château. En cas de beau temps, promenade sur le lac.

7. Carte de participant : La carte de participant complète comprend le logement avec petit déjeuner et le dîner du dimanche se monte à fr. 17.— pour les participants qui logeront à l'hôtel, et à fr. 12.— pour celles qui logeront chez des particuliers. Les cartes de fête partielles peu-

CANTON DE VAUD

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle Direction : E. PIOTET Tél. 2.92.27
Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères
Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc. Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

Une profession pour nos filles
LA POUPOUNNIÈRE — LAUSANNE Avenue de Beaumont 48
ÉCOLE CANTONALE DE PUERICULTURE forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

Le Portail Blanc WHITE GATES
English Tea-Room and Library LA TOUR-DE-PEILZ
Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram : "White Gates"

CORSETS GABY PLACE ANCIEN-PORT 6 — VEVEY
Les dernières nouveautés
Tous les genres ... Tous les prix

Pour tous vos MEDICAMENTS
Pharmacie Golaz La plus ancienne pharmacie de la région
L. Dessemontet. Vevey. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

vent être obtenues à la condition d'indiquer clairement la chose à la commande.

Prière de s'annoncer jusqu'au 10 octobre au moyen du bulletin d'inscription ci-joint et de verser simultanément le prix de la carte de fête au compte de chèques postaux IV. 3517, Centre de liaison des sociétés féminines de Neuchâtel.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : _____

ADRESSE : _____

ASSOCIATION : _____

prix de lui faire parvenir une carte de fête du prix de : fr. 17.— fr. 12.—

comportant :

la chambre à chez des particuliers, à l'hôtel le dîner du dimanche

Prière de souligner ce que l'on désire. Verser simultanément le montant de la carte au compte de chèques postaux IV. 3517. Centre de liaison des sociétés féminines de Neuchâtel.

Ce bulletin doit être envoyé à Mme Lucienne Nicoud, rue de Pourtalés, 10, Neuchâtel, avant le 10 octobre.

Echange

Etudiante en médecine (Université de Lausanne) cherche chambre et pension, contre séjour valeur équivalente, dans grand hôtel de Lugano, époque à convenir. (Offres écrites à la rédaction du journal.)

Emissions radiophoniques

18 h. 30 : *La femme et les temps actuels*. Lundi 4 : Une femme vous parle : *Marianne Jöhr*, secrétaire générale du Secours aux enfants.

Mercredi 6 : *Métiers féminins : Infirmières*. Vendredi 8 : *Difficultés féminines*, par Simone Hauer, à 22 h. 15.

Lundi 11 : *Difficultés féminines*, par Simone Hauer.

Mercredi 13 : *Métiers féminins : Comment on devient infirmière*. Samedi 9 : Revue de la quinzaine, à 16 h. 15.

Carnet de la Quinzaine

Jeudi 7 octobre

GENÈVE : Union des femmes, 22, rue Etienne Dumont, 16 h., thé ; 16 h. 45, *Education de la vue par les méthodes naturelles*. Exposé de Mme Emma Robert.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENÈVE.

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS
s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

